



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Mardi 7 avril mars à 18h30 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mercredi 1<sup>er</sup> avril, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.  
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICH  
Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, , Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. CAU	à	Mme FELICIAGGI
Mme BERNARD	à	M. VANNUCCI
Mme SANNA	à	M. FILONI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
M. DELIPERI	à	M. MARCANGELI
M. LUCIANI	à	M. CIABRINI
Mme RICHAUD	à	Mme GRIMALDI D'ESDRA

**Etaient absents :**

M. RENUCCI, M. LEONETTI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 7 avril 2015

Délibération N°2015/121

**Convention de mise à disposition de locaux à usage de restauration collective de l'Université de Corse Pasquale PAOLI, pour la préparation des repas des élèves de l'école élémentaire Annexe, par le service de restauration municipale.**

**M. le Maire expose à l'assemblée :**

L'Université de Corse Pasquale PAOLI dispose de locaux de restauration (cuisine collective et salle de restaurant), au sein du site de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'Académie de Corse, situé 2 boulevard Albert 1<sup>er</sup> à Ajaccio.

Ces locaux étaient gérés, par convention, par les services du CROUS de Corse. Celui-ci assurait la préparation des repas des élèves de l'école élémentaire Annexe et des personnels et étudiants de l'ESPE. Le CROUS de Corse a souhaité mettre un terme à son activité sur ce site, à partir du 12 février 2015.

La Ville d'Ajaccio a sollicité l'Université de Corse Pasquale PAOLI pour poursuivre l'activité de restauration en régie, sur le site de restauration existant.

L'ensemble des dispositions est énoncé dans une convention.

**IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Université de Corse Pasquale PAOLI une convention de mise à disposition de locaux de restauration situés sur le site de l'ESPE d'Ajaccio.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Mme Rose-Marie OTTAVY SARROLA, Adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes

Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements les régions et l'Etat

Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales

Vu la Loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 3 avril 2015.

**DECIDE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

l'utilisation de locaux à usage de restauration de l'Université de Corse Pasquale PAOLI, situés à Ajaccio, pour assurer la préparation des repas des élèves de l'école élémentaire Annexe, par le service de restauration municipale.

**AUTORISE Monsieur le Député-Maire**

à signer la convention y afférant.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

**Fait à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150413-2015\_121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2015

Publication : 14/04/2015

Pour l'autorité Compétente  
par délégation



**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DÉPUTÉ MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**